



Feuille 1/1



Préfecture de la région POITOU-CHARENTES
 Direction régionale des affaires culturelles
 Service régional de l'archéologie

Document graphique annexé à l'arrêté définissant
 les zones géographiques au regard de l'archéologie
 préventive (loi modifiée du 17 janvier 2001)



NANCRAS 17 255 (Charente-Maritime)

-  Zone de saisine A [tout dossier]
-  Carroyage
-  Seuil B [supérieur à 2000m²]
-  Limite administrative communale
-  Seuil C [supérieur à 10000m²]
-  © IGN Paris - Scan 25 @ 2001

Seuil communal général : supérieur à 30000 m² (en dehors des zones indiquées ci-dessus)

Date : - 7 MARS 2006

Le Préfet de la région Poitou-Charentes

Le Préfet de Région
 et par délégation
 le Directeur Régional des
 Affaires culturelles

Jean-Claude VAN DAM